

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Forêt et des Espaces Naturels  
Service Gestion Administrative des Domaines Départementaux  
164.85

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 MARS 2018  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD**

**OBJET : Domaine départemental de la Barasse - Convention entre le Département et le lycée professionnel Camille Jullian.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux domaines départementaux, aux espaces naturels, à la chasse et à la pêche, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département est propriétaire de nombreux domaines acquis au titre de la protection des Espaces Naturels Sensibles. C'est dans ce cadre que le Département a été sollicité par le lycée professionnel « Camille Jullian » de Marseille, afin de sensibiliser à l'environnement méditerranéen et au développement durable ses élèves de 3<sup>ème</sup> Prépa pro (24 élèves), en Enseignement Pratique Interdisciplinaire (EPI).

Un partenariat avec le lycée professionnel a alors été envisagé pour réaliser un chantier pédagogique sur une portion du réseau des Itinéraires de Promenade et de Randonnée du domaine départemental de la Barasse.

Le présent rapport vise à autoriser le lycée professionnel « Camille Jullian » à utiliser le domaine départemental de la Barasse dans le cadre du projet pédagogique dédié aux classes de 3<sup>ème</sup> durant 3 années scolaires de 2017 à 2020.

Ce rapport ne présente pas d'incidence financière sur le budget départemental.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé  
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL